

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 4756

Concernant :

Sàrl A.S. & R.C. Associés
19 place des Patiniers
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

Cabinet AUDIT FLANDRES
51 boulevard de la Liberté
BP 41334
59015 LILLE CEDEX

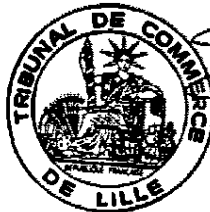
Numéro RCS : Lille B 477 804 835

<83284/2004B01070>

Pièces déposées le 30/03/2011	Numéro : 3102728
Procès-verbal d'Assemblée du 01/01/2011 - Transfert du siège social - Modification(s) statutaire(s) du 19 Place des Patiniers à LILLE au 23 rue Auguste Bonte à LILLE	
Statuts mis à jour du 01/01/2011	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



83284

2728

AS & RC Associés
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 19, Place des Patiniers
59000 LILLE
477 804 835 RCS LILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1ER JANVIER 2011

L'an 2011,

Le 1er Janvier,

A 11 Heures,

Les associés de la société AS & RC Associés, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 19, Place des Patiniers 59000 LILLE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

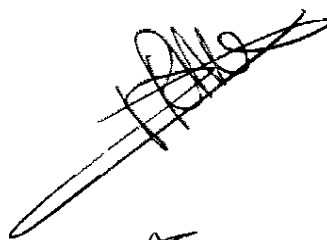
Monsieur Serge ASSAMA, propriétaire de
Mademoiselle Corinne RAES, propriétaire de

350 parts sociales
150 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 500 parts, soit au moins le quart des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge ASSAMA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :


AS
Ch



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 19, Place des Patiniers, à LILLE (59000) au 23, rue Auguste Bonte à LILLE (59000), et ce à compter du 1er Janvier 2011.

OK AS

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 23, rue Auguste Bonte à LILLE (59000)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

RS CR